



Communiqué de presse
Paris, le 18 juillet 2022

Évaluation CSPE 2022 / 2023 de la CRE : les énergies éolienne et photovoltaïque vont reverser 15 Mds d'euros au budget de l'État en 2022 et 2023

Selon les [Délibération de la Commission de régulation de l'énergie \(CRE\) du 13 juillet 2022](#) relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2023, et rendues publiques ce lundi 18 juillet, les énergies éolienne et photovoltaïque françaises vont rapporter 15,45 milliards d'euros à l'État sur les exercices 2022 et 2023. A lui seul, l'éolien – terrestre et offshore – permet de reverser 10,44 milliards d'euros au budget de l'État sur 2022 et 2023. La contribution de l'énergie photovoltaïque sur ces deux années s'élève quant à elle à 5,01 milliards d'euros.

Le mécanisme dit « de complément de rémunération » qui régit l'intégration des énergies renouvelables au marché de l'énergie confirme non seulement la pertinence de son modèle, mais surtout sa robustesse : véritable amortisseur des crises énergétiques en cours, il permet de créer des recettes nouvelles conséquentes pour l'État en cas de périodes de crise énergétique et de flambée des prix de l'électricité. Ces nouvelles recettes permettent au gouvernement de financer les politiques publiques indispensables à la protection du pouvoir d'achat des Français

Le 12 avril dernier, France Energie Eolienne publiait une prévision tenant compte de la forte hausse du prix de l'électricité depuis juillet 2021. En établissant à l'époque à 14,4 milliards d'euros la contribution des filières éolienne et solaire mise à disposition du budget de l'Etat, FEE avait anticipé au plus près les recettes supplémentaires pour le budget de l'État générées par les énergies renouvelables électriques. Cette analyse est désormais confirmée et renforcée avec la publication officielle de la CRE de ce lundi 18 juillet.

Ce montant de 15,45 milliards d'euros de recettes est à mettre en regard des 20 milliards d'euros de mesures nouvelles pour le pouvoir d'achat des ménages étudiées le 7 juillet dernier par le gouvernement dans le cadre du PLFR ; ce sont donc les trois quarts du paquet de mesures « pouvoir d'achat » porté par le gouvernement qui seraient finançables grâce aux énergies renouvelable.

Anne-Catherine de Tourtier, présidente de France Energie Eolienne analyse :

« La France rallume ses centrales à charbon alors que dans le même temps 4,7 GW de projets éoliens et 3 GW de projets solaires sont actuellement bloqués en instruction. Cette situation est un paradoxe, à la lumière des éléments de la CRE et ressemble de plus en plus à un contresens. Le gouvernement a aujourd'hui la confirmation que chaque projet d'énergie renouvelable autorisé, c'est de l'argent en plus au budget de l'État, donc au bénéfice des Français, en particulier dans le cadre des mesures de soutien au pouvoir d'achat. Les choses sont désormais claires : développer les énergies renouvelables, c'est protéger le pouvoir d'achat des Français ».

Elle ajoute :

« Le contexte actuel n'est plus le seul repère qui nous exhorte à accélérer la transition énergétique. A la logique écologique et sociale s'ajoute désormais une logique économique tout aussi vertueuse. La rigueur et l'impartialité de la CRE doivent désormais être prises pour ce qu'elles sont : une démonstration rationnelle pour avancer vers plus de renouvelables. C'est le sens de l'histoire ; nous n'avons plus le droit de rater ce rendez-vous ».

A propos de France Energie Eolienne :



Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

